

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 230912AR174NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le Code de la Route,

Considérant qu'en raison de la Commémoration du 230^{ème} anniversaire de la Bataille d'Hondschoote qui se déroulera sur la **Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE**, il y a lieu de transférer le marché du **Vendredi 29 Septembre 2023**,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, le **Vendredi 29 Septembre 2023, de 7H00 à 13H00** :

- **Rue du Waesendaele**, dans la partie comprise entre la Rue de la Libération et la Rue du Citoyen Goury.
- **Parking situé à l'angle de ces deux rues.**

Article 2° - Les interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par les Services Municipaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 12 SEPTEMBRE 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

